



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué territorial

V/Réf : courrier du 19/01/2021

Affaire suivie par : Stéphanie CAO

N/Réf : LB/ GV / 2021 – 0007 L.

Dossier suivi par Line BROUSSARD / Gilles VAUDELIN

Tél. : 04.75.41.06.37

Mail : g.vaudelin@inao.gouv.fr

**Communauté de communes
du Val de Drôme en en Biovallée
Ecosite du Val de Drôme
96 ronde des Alisiers
CS 331
26400 EURRE**

Valence, le 19 février 2021

Objet : Avis INAO sur modification simplifiée n°3 du PLU – Commune de Loriol (26).

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 25 janvier 2021, vous nous avez fait parvenir pour avis, le projet de modification n°3 du PLU sur la commune de Loriol.

La commune de Loriol est située dans l'aire géographique de l'AOP « Picodon ».

Elle appartient également aux aires géographiques de production des IGP « Ail de la Drôme », « Volailles de la Drôme », « Pintadeau de la Drôme », et des IGP viticoles (ex Vin de Pays) « Comtés Rhodaniens », « Drôme » et « Méditerranée ».

On recense sur la commune :

- 1 opérateur en IGP « Ail de la Drôme »,
- 1 opérateur en IGP « Volailles de la Drôme »
- 7 opérateurs en Label Rouge (LR) « Abricot » et « Pêches et Nectarines ».
- 17 exploitations en Agriculture Biologique (AB) pour une superficie de 447 hectares.

L'étude du dossier ne mène à aucune observation particulière de l'INAO considérant que la modification simplifiée n°3 du PLU consiste à créer un sous-secteur Uic au sein de la zone Ui située au nord-ouest du centre-ville permettant ainsi de :

- Classer les activités commerciales existantes dans le zonage idoine et permettre leur développement,
- Rendre possible la requalification de la friche industrielle vers une activité commerciale et/ou artisanale.

La modification simplifiée ne génère pas de consommation foncière supplémentaire dans la mesure où le périmètre de la zone Ui n'est pas agrandi.

Cette modification ne porte pas atteinte à l'économie générale du document d'urbanisme ni à son projet d'aménagement et de développement durables et ne réduit pas la zone agricole (A).

Je vous informe que l'INAO n'a pas d'autre remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence sur les signes officiels de qualité évoqués.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation,
L'adjointe au Délégué territorial,
Valérie KELLER



Copie pour info à :

DDT – service aménagement du territoire et risques - pôle planification- 4 place Laennec-BP 1013- 26015 VALENCE cedex